



## PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2019

### SÉANCE ORDINAIRE

#### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

##### PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy**  
**M. Gérard Desjardins**  
**M. André Blouin**  
**M. Rodrigue Ouellet**  
**M. Denis Blanchette**  
**M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 19-78** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Proposé par M. Gervais Parent  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
et unanimement résolu :  
**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### 3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2018 PAR M. MARC-OLIVIER LANGLAIS DE LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

- 19-79** Proposé par M. Gérard Desjardins,  
appuyé par M. Denis Blanchette  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal accepte le rapport financier de l'année 2018 déposé par M. Marc-Olivier Langlais de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**19-80** **ATTENDU QUE** le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de **196 752** pour l'entretien du réseau routier local de l'année civile 2018;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les frais encourus pour l'exercice financier pour l'entretien des routes locales 1 et 2 sont de **274 639\$** pour les dépenses de fonctionnement;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de M. Gérard Desjardins, appuyé par M. André Blouin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier atteste la véracité des frais encourus et confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019**

**19-81** Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2019 avec une correction à la résolution no 19-74 : « Que M. Jean-Pierre Bélanger est autorisé à participer à une rencontre avec la Ministre régionale Mme Marie-Ève Proulx, le 8 avril à l'Hôtel Le Navigateur ».

**5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

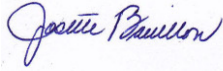
**19-82** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. André Bouin  
Et résolu unanimement :

**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'AVRIL 2019 d'une somme de **31 216.58\$**.

**QUE** les membres du Conseil municipal acceptent et approuvent la facture no 35895 de La MRC de La Mitis au montant de **1 867.43\$**.

## **CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **6. CORRESPONDANCE**

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

##### **ÉCOLE LE MISTRAL**

**Demande d'aide financière pour les galas du mérite scolaire de fin d'année 2018-2019**

- 19-83** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement  
**D'autoriser une aide financière de 50\$ à La Fondation de l'école Le Mistral de Mont-Joli inc.**

##### **Préavis de vérification mécanique du camion Dodge**

- 19-84** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gérard Desjardins  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise la directrice à remiser le camion Dodge Ram 2001, considérant que ce camion a besoin de réparation majeure.

##### **OFFRE DE SERVICE POUR LE MÉNAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

###### **Mme Ginette Charette**

M. Denis Blanchette déclare avoir un conflit d'intérêts du fait que madame Ginette Charette est une belle-sœur, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

- 19-85** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Gérard Desjardins  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de Mme Ginette Charette pour le nettoyage des édifices municipaux.  
**Salle municipale : 75\$**  
**Centre communautaire : 15\$ par local : -salle du conseil, la salle des organismes, les**

chambres de bain et l'entrée et la bibliothèque.

## 7. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière réunion des maires.

### Hommage à notre préfet M. Bruno Paradis

19-86

Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. André Blouin

Et résolu unanimement

**QUE** le conseil autorise M. Jean-Pierre Bélanger à participer à une soirée hommage au préfet, M. Bruno Paradis, organisée par le Club Richelieu de Mont-Joli, le 11 mai prochain au coût de 50\$.

### PROJETS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES MUNICIPALITÉS DU HAUT-PAYS

#### Demande à la MRC de La Mitis d'entreprendre les démarches auprès des ministères concernés pour permettre la mise en œuvre d'un projet de revitalisation des municipalités du haut pays de La Mitis

19-87

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier était et demeure aux prises avec des difficultés économiques très sévères avec un indice de vitalité économique (2016) de (-20,72) positionnant la municipalité au rang (1159) à l'échelle du Québec comparativement à celle-là plus pauvre (rang 1164);

**CONSIDÉRANT QUE** l'on retrouve à l'intérieur des limites des municipalités du Haut-Pays de La Mitis 2 blocs de forêt publique dont l'un est localisé à La Rédemption (2676 ha) et l'autre à Les Hauteurs (359 ha) dont les droits forestiers sont accordés aux industriels malgré les revendications historiques des municipalités de bénéficier des retombées de cette ressource;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1986, le MRN cédait les droits forestiers de ces deux territoires publics intramunicipal à des compagnies forestières et que cette forêt ne génère, depuis ce temps, aucune retombée dans nos municipalités que ce soit au niveau de la récolte ou de la transformation des bois en usine et ce, malgré la présence de Scierie Serdam localisée à La Rédemption;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation a créé et crée toujours énormément de frustration au sein de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Haut Pays de La Mitis disposent de multiples attraits dont la mise en valeur permettrait de générer des retombées économiques importantes dans nos municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** des efforts substantiels ont été consentis par la municipalité de Saint-Charles-Garnier afin d’initier, à la mesure de ses moyens, un laboratoire de produits forestiers non ligneux sur son territoire et qu’elle a initié différents projets expérimentaux pour faire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite protéger les investissements consentis à la mise en valeur des attraits dans nos municipalités et que des efforts financiers considérables sont encore requis afin de développer de nouveaux attraits;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la municipalité est de poursuivre son implication active dans le développement des attraits de son territoire;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M. André Blouin et résolu de mandater la MRC de La Mitis afin qu’elle :

- Interpelle les ministères concernés afin d’initier pour le compte des municipalités du Haut Pays de la Mitis un projet de revitalisation ayant pour objectif de stimuler le développement et augmenter les retombées économiques par l’apport de nouveaux investissements;
- Revendique auprès de ces mêmes ministères le retrait des droits forestiers accordés par le gouvernement aux industriels sur les territoires publics intramunicipaux de La Rédemption (2676 ha) et de Les Hauteurs (359 ha);
- Revendique l’ajout de ces mêmes territoires à celui faisant l’objet de l’actuelle convention de gestion territoriale (CGT) convenue entre les ministères concernés et la MRC de La Mitis et que celle-ci en assume la gestion foncière et forestière selon les termes de cette entente.

## **8. PLAN D’INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

### **RIRL-2017-510A – Demande de prolongement de délai – Confection des Plans et devis**

- 19-88**      Considérant      Que la municipalité a octroyé un contrat au service de génie municipal de la MRC de La Mitis pour la réalisation des plans et devis en lien avec la demande RIRL-2017-510A;
- Considérant      Que la municipalité de Saint-Charles-Garnier a reçu, le 7 mars 2018, une entente de contribution financière pour l’élaboration des plans et devis par le Ministère des Transports;
- Considérant      Que la confection des plans et devis n’ont pu être complétés à l’intérieur d’une période de 12 mois;

En conséquence,

Sur une proposition de M. Rodrigue Ouellet appuyée par M. Denis Blanchette, il est résolu :

1. Que la municipalité demande au Ministère des Transports, un délai supplémentaire afin de réaliser les plans et devis;
2. Que la municipalité s'engage à transmettre les plans et devis au Ministère des Transport d'ici le 30 juin 2019.

**Programme d'aide à la voirie locale**

**Volet – Redressement des infrastructures routières locales**

**Projet : RIRL 2017-510 - Réfection des rue Principales et Bélanger, des routes du Portage et de Saint-Charles-Garnier, du 8<sup>e</sup> rang Est et du 7<sup>e</sup> rang Ouest**

**19-89**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QU E** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de monsieur Denis Blanchette, appuyée par monsieur Gervais Parent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 10. GARAGE MUNICIPAL

### 11. POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MÉCANICIEN (ENGAGEMENT)

19-90

Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. André Blouin

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil engage M. Nathan Parent comme chauffeur-opérateur-mécanicien. La semaine de travail, du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf le vendredi, il termine à 11h00 à raison de 40 heures par semaine. L'employé a un horaire variable. Occasionnellement, il peut être appelé à travailler le samedi et le dimanche. Exceptionnellement, durant les travaux de voirie, il débute à la même heure que l'entrepreneur, si applicable. Le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, le contrat de travail. « Voir contrat de travail pour la description de tâches »

### 12. VOIRIE

#### DÉSIGNER L'ENTREPRENEUR POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX

Dépôt de trois (3) soumissions

-Constructions Jalbert et Pelletier inc.

-Les Excavations Dany Desrosiers inc.

-Les Entreprises E. Normand inc.

19-91

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,

appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient les services des Constructions Jalbert et Pelletier pour l'entretien des chemins municipaux.

### 13. DOSSIERS DES ÉLUS

#### Achat d'un gyrophare de sécurité

19-92

Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

**D'autoriser** l'achat d'un gyrophare de sécurité. Ce gyrophare sera installé sur le camion à M. Nathan Parent.

**DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR DONNER LE POUVOIR À M. NATHAN PARENT DE FAIRE DES ACHAT POUR UN MAXIMUM DE 500\$.**

La directrice s'informerait auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, pour la conformité de cette délégation.

**DEMANDE DE SERVICE AUX CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER**  
**Service d'un broyeur forestier**

- 19-93** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal demande aux Constructions Jalbert et Pelletier, le service d'un broyeur forestier, pour effectuer le débroussaillage aux abords des chemins municipaux.  
**QUE** le conseil municipal autorise un montant de 7 000,00\$ environ.  
Coût : 130\$/heure

**DEMANDE DE SERVICE AUX AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.**  
**Balai-aspirateur**

- 19-94** Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement;  
**QUE** le conseil municipal demande les services des aménagements Lamontagne inc. pour effectuer le balayage des rues avec un balai-aspirateur.

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SAINT-CHARLES-GARNIER**

Emploi-Québec ne retient pas la demande d'emploi de la Société d'horticulture, pour le projet d'emploi d'été.

**14. VARIA**

**1. Caméra-vidéo au garage municipal**

- 19-95** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil accepte la soumission d'Alarme BSL pour l'achat de l'équipement et l'installation d'une caméra-vidéo au garage municipal. **Coût : 2 514.25\$ plus taxes**  
  
**QUE** le conseil autorise Télus à installer Internet, pour l'envoi des informations au bureau municipal. Coût : 60\$ environ par mois.



**2. Soumissions pour la construction d'un bâtiment au poste de pompage du réseau d'égouts**

**Remise des soumissions aux élus municipaux, le 3 mai 2019.**

**19-96**      **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la construction d'un bâtiment au poste de pompage;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 3 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission des Constructions Stéphane Gagnon 2000 inc. est conforme au bordereau de soumission.

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par M. Denis Blanchette

Appuyé par M. Gérard Desjardins

Et résolu à la majorité :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission présentée par les Constructions Stéphane Gagnon 2000 inc. pour la construction d'un bâtiment pour le poste de pompage.

**Coût total 33 442.06\$ plus taxes**

M. Bruno Roy demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

**3. RELOCALISATION D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE**

**19-97**      Proposé par M. Denis Blanchette

Appuyé par M. Gervais Parent

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal annule la résolution 18-132 pour une demande de relocalisation d'un poteau électrique à proximité du centre communautaire.

Telus - évaluation des travaux : 2 872,04\$ plus taxes

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**19-98**      Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Bruno Roy

Et unanimement résolu de lever la séance à **22h15**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.